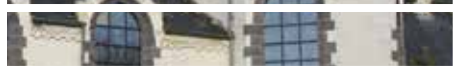


Nos 3 villages

ITTRE, HAUT-ITTRE & VIRGINAL

Bulletin d'Informations Communales / Décembre 2024



n°207

sommaire



CONSEILS



MÉDIOPHONE



PARADE DE NOËL

ÉDITO : BONNES FÊTES

Les mois de décembre et de janvier sont propices pour souhaiter à notre famille, à nos amis à nos connaissances nos meilleurs vœux pour l'année qui vient.

C'est une coutume dans ces mois les plus courts de l'année, c'est vrai ; mais une coutume tellement importante pour resserrer les liens familiaux ou amicaux.

C'est aussi une coutume qui nous permet de réfléchir à ce que nous allons faire, entreprendre, réaliser l'année prochaine. Cela nous permet aussi de nous remettre en question ; de profiter de cette période de fêtes pour voir comment continuer ou mieux améliorer nos relations avec notre famille, nos amis, nos voisins, au travail

Ces périodes festives sont donc très importantes et pleines d'espoirs pour l'avenir.

A nous aussi, Conseillers communaux, Echevins et Bourgmestre de réfléchir comment améliorer nos relations avec nos concitoyens, notre administration et entre groupes politiques

A nous aussi de nous projeter dans l'avenir pour continuer à faire d'Ittre, une commune où il fait bon vivre et de mûrir des projets pour améliorer la vie de nos concitoyens.

Des changements importants sont arrivés au sein du Conseil communal après les élections d'octobre :

- Nous sommes passés de 17 à 19 conseillers
- Sur 19 nous comptons la présence de 9 nouveaux conseillers
- Il y a une majorité de femmes au sein de notre conseil et ce pour la première fois
- Nous assistons à un rajeunissement important.

Si ces changements interviennent, c'est grâce à notre population, c'est grâce à son choix d'élire l'un ou à l'autre.

En désignant les Conseillers communaux, elle a aussi exprimé ses vœux, ses souhaits et surtout ses espoirs pour l'avenir.

Alors bon vent à ce nouveau conseil communal, la population vous souhaite le meilleur car elle vous a fait confiance. Ne l'oubliez jamais.



Au nom du Collège, je vous souhaite à toutes et à tous mes meilleurs vœux de bonheur, de prospérité et surtout de santé pour l'année prochaine.

> Pour le Collège, Christian Fayt, Bourgmestre



QU'EST-CE QU'UN CONSEIL COMMUNAL, UN COLLÈGE COMMUNAL ET QUELLES SONT LEURS MISSIONS RESPECTIVES?

LE COLLÈGE COMMUNAL est l'organe responsable de la gestion d'une commune en Région wallonne. Anciennement connu sous le nom de collège des bourgmestre et échevins, il est composé du bourgmestre, qui en assure la présidence, ainsi que d'un nombre d'échevins variant de 2 à 9, selon la taille de la commune. En région de langue française, le président du conseil de l'action sociale fait également partie de ce collège.

Dans cette région, le bourgmestre est l'élu belge ayant obtenu le plus de voix de préférence sur la liste de la majorité ayant remporté le plus de suffrages lors des élections communales. Le collège communal est soumis à une obligation de mixité de genre, ce qui signifie qu'au moins un tiers de ses membres doivent être de sexe différent des autres.

Le collège est en fonction pour une durée de six ans, jusqu'à l'installation d'un nouveau collège à la suite des élections communales suivantes. Ses prérogatives sont étendues, car il est responsable de la gestion quotidienne de la commune. Il a pour mission d'exécuter les lois, décrets, règlements et arrêtés émanant de l'Autorité fédérale, de la Région wallonne, de la Communauté française et de la province.

Parmi ses responsabilités, le collège communal gère l'administration des établissements communaux, les finances et les biens de la commune, le personnel, la direction des travaux communaux, l'entretien des voiries, ainsi que la tenue des registres de l'état civil et des archives. Il est également chargé de maintenir l'ordre public. En cas de litige, le collège communal est responsable devant la justice pour toute action intentée contre la commune ou par celle-ci.

Le fonctionnement du collège est collégial, ce qui signifie que chaque membre est solidaire des décisions prises ensemble. Cependant, les compétences sont généralement réparties entre les membres pour la gestion quotidienne et la préparation des dossiers, sans affecter le processus décisionnel. Pour que les réunions soient valables, la présence d'une majorité des membres est requise, et celles-ci ne sont pas publiques.

LE CONSEIL COMMUNAL est également une institution essentielle au cœur de notre démocratie locale.

Il est composé de représentants élus par les citoyens lors des élections communales, et a pour mission d'adopter des règlements et des ordonnances.

Sa composition varie en fonction de la taille de la commune et, pour l'entre, le nombre de Conseillers communaux est porté à 19 depuis ces élections.

Le rôle de conseiller communal est souvent le premier pas vers l'engagement politique et représente le mandat électif le plus courant. Après les élections communales de 2024, la Belgique comptera 13 356 conseillers communaux répartis sur 565 conseils. Le conseil communal est officiellement installé le premier lundi de décembre suivant les élections en Région wallonne.

Traditionnellement, le bourgmestre présidait le conseil communal. Cependant, chaque Région a désormais la possibilité de séparer ces deux fonctions, permettant au conseil d'élire un autre membre pour en assurer la présidence.

Les attributions du conseil communal sont variées et englobent tout ce qui concerne l'intérêt communal. Il délibère également sur d'autres sujets soumis par

l'autorité supérieure.

Le conseil est responsable du vote du budget et des comptes, ainsi que de l'adoption de règlements et de résolutions, qui nécessitent une majorité absolue, à condition que la majorité des membres soit présente.

Les conseillers communaux ont le droit d'accéder à tous les documents relatifs à l'administration de la commune, de poser des questions écrites et orales au collège, et d'interpeller le bourgmestre et les échevins sur l'exercice de leurs compétences.

Le conseil communal se réunit régulièrement (et au moins 10 fois par an) pour discuter des enjeux locaux, et ses séances sont ouvertes au public (sauf si un huis clos est décrété pour traiter certains points spécifiques de l'ordre du jour), permettant ainsi à chacun de s'informer et de s'impliquer dans la vie de la commune. Vous retrouverez, en dernière page du bulletin communal, les dates des conseils à venir.

C'est avec un grand plaisir que nous vous présentons **les nouveaux conseillers communaux** qui ont été élus lors des dernières élections. Ces représentants, choisis par vos soins, sont prêts à s'engager pleinement pour le bien-être de notre commune.

Chaque conseiller apporte avec lui une richesse d'expériences, d'idées et de passions qui contribueront à enrichir notre conseil communal. Leur diversité et leur engagement sont des atouts précieux pour aborder les défis et répondre à vos attentes.

Nous sommes convaincus que leur implication et leur dévouement seront des moteurs essentiels pour le développement d'entre.

Nous vous invitons à les rencontrer lors des prochaines séances du conseil communal.



DE GAUCHE À DROITE:

MICHELLE FOUKOU (APIC) - JACQUES WAUTIER (EPI) - CHANTAL VANVAREMBERGH (APIC) - GAËTAN DE BAENE (ECOLO) - CHARLES DE LE HOYE (APIC) - MARIE-AMANDINE DELLA FAILLE (APIC) - SHANON BONTET (EPI) - FABIENNE MOLLAERT (EPI) - CHRISTIAN FAYT (EPI) - VIRGINE FONTAINE (EPI) - ARTHUR DEGHORAIN (EPI) - PAUL PIERSON (EPI) - FRANÇOISE PEETREBROECK (EPI) - NICOLAS DUFERMONT (EPI) - LINDSAY GOREZ (MR) - PASCAL HENRY (MR) - PIERRE CLAES (MR) - NADINE LAMBERT (MR) - FABIENNE DETRY (MR)

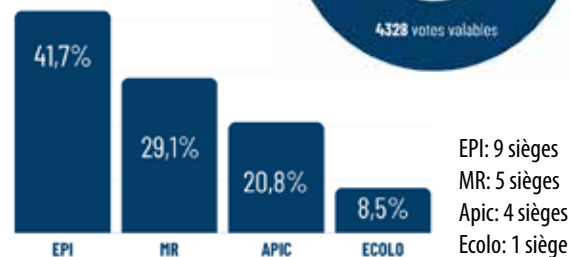


RÉSULTATS DES ÉLECTIONS EN QUELQUES CHIFFRES

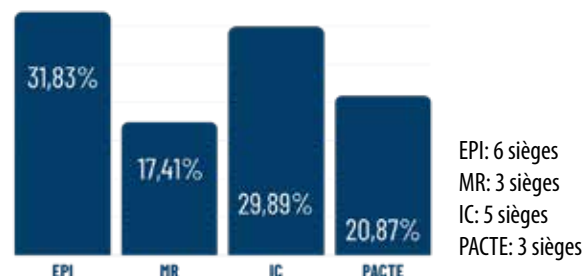
En 2024: 5196 électeurs inscrits
4328 votes valables
+ 213 votes blancs ou nuls

POURCENTAGES ET NOMBRE DE SIÈGES

ANNÉE 2024



ANNÉE 2018



EVOLUTION EN NOMBRE DE VOIX SUR 5 LÉGISLATURES

	2024	2018	2012	2006	2000
Vankerkove Daniel		331	761	987	839
Jolly Ferdinand	310	678	509	315	155
De Schoutette Hélène		274	323	113	
Vanvarebergh Chantal	166	135			
Carton Pascale		141			
François Axel		183	575	480	339
Henry Pascal	483	266	289		
Gorez Lindsay	389	165	92		
Claes Pierre	297	123			
Tavernier Hedwige		259			
Schoukens Luc	44	169	97		
Perniaux Pol	87	163	79		
Debrulle Claude		141	148	152	
Fayt Christian	1169	1014	690	219	178
Peeterbroeck Françoise	275	272	218	173	164
Mollaert Fabienne	351	196	136		
Wautier Jacques	236	187			
Flandroy Richard		172	178		
Pierson Paul	129	172			
Deghorain Arthur	163	147	113		

VOIX DE PRÉFÉRENCE ANNÉE 2024:

Christian Fayt - EPI: 1169 voix
Pascal Henry - MR: 483 voix
Lindsay Gorez - MR: 389 voix
Fabienne Mollaert - EPI: 351 voix
Ferdinand Jolly - APIC: 310 voix
Pierre Claes - MR: 297 voix
Marie-Amandine Della Faille - APIC: 290 voix
Françoise Peeterbroeck - EPI: 275 voix
Jacques Wautier - EPI: 236 voix
Nadine Lambert - MR: 218 voix

Fabienne Detry - MR: 210 voix
Charles de Le Hoye - APIC: 173 voix
Chantal Vanvarebergh - APIC: 166 voix
Arthur Deghorain - EPI: 163 voix
Virginie Fontaine - EPI: 148 voix
Nicolas Dufermont - EPI: 131 voix
Paul Pierson - EPI: 129 voix
Shanon Bontet - EPI: 124 voix
Gaëtan De Baene - Ecolo: 101 voix



CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE

Après l'installation du Conseil communal en date du 2 décembre, c'est le 9 décembre qu'a été installé le Conseil de l'action sociale.

Le Conseil de l'Action sociale se réunit une fois par mois, à huis clos, pour prendre les décisions qui concernent l'organisation et le fonctionnement du CPAS. Les Conseillers de l'Action sociale sont désignés par le Conseil communal pour 6 ans. Le nombre de conseillers est défini en fonction de la population de l'entité communale; pour le CPAS d'Iltre, le Conseil de l'Action Sociale compte 9 conseillers.

LES CONSEILLERS ÉLUS SONT:

Présidence: Françoise Peeterbroeck - EPI

Membres:

Emilie Delhoux - EPI
Jacques Aubry - EPI
Vincent Dubois - EPI
Marc Blaimont - APIC
Julie Matagne - APIC
Julien Berghmans - MR
Sarah Perez-Martinez - MR
Justine Meunier - ECOLO



LE NOUVEAU CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS EST INSTALLÉ!

C'est avec une immense fierté que les enfants qui ont été élus par leurs pairs, ont prêté serment ce 12 novembre lors de la séance du conseil communal. Ils ont fait preuve de courage afin de prouver qu'ils s'engagent à se mobiliser ensemble pour représenter tous les enfants de la commune.



Les conseillers enfants sont prêts et plus que motivés à débiter ou continuer leur mandat au sein du conseil communal des enfants. Félicitations à **Aude DE WAELE**, **Luna ELAERTS**, **Romane FIEUW**, **Alyssa ZEGGERS**, **Lizie PIERART**, **Lola DEROUBAIX**, **Alexis HOOGSTOEL**, **Lily PALMERS JAMINET** et **Lélio VASAPOLLI**.



NOUVELLES MODALITÉS DE CONTRÔLE D'ACCÈS AUX RECYPARCS D'IN BW

Le 2 janvier 2025, in BW instaurera de nouvelles modalités de contrôle d'accès dans ses recyparcs.

Ce dispositif vise à garantir une utilisation équitable pour les résidents des communes associées au réseau in BW ainsi qu'à encourager une gestion responsable des déchets.

NOUVELLES MODALITÉS D'ACCÈS

Les habitants des communes faisant partie du réseau mutualisé (Brabant wallon sauf Braine-l'Alleud et Waterloo + Braine-le-Comte), en ce compris les administrations communales et les propriétaires d'une résidence secondaire située sur cette zone bénéficieront de 12 points par an pour l'accès aux recyparcs.

Ces points, calculés en fonction du type de véhicule et des types de déchets apportés, sont inclus dans la cotisation annuelle recyparcs (26,75 €/hab/an), elle-même comprise dans la taxe communale déchets.

Lors de chaque passage au recyparc, des points seront décomptés comme suit :

- **0 point** : dépôt de déchets verts uniquement, dans la limite de 2 m³ par passage.
- **0,5 point** : dépôt de déchets autres que verts par piéton ou engin à deux roues.
- **1 point** : dépôt de déchets autres que verts par voiture ou utilitaire léger de type break, SUV.
- **2 points** : dépôt de déchets autres que déchets verts par une voiture couplée à une remorque de moins de 2,50 mètres de long, une fourgonnette ou un pick-up (en-dessous de 6 m³).
- **3 points** : dépôt de déchets autres que déchets verts par une camionnette ou un fourgon grand volume de moins de 3,5 tonnes.

Au-delà de 12 points, les habitants de la zone in BW pourront acheter 12 points maximum/an au prix de 15 €/point. Une fois ce quota atteint, le tarif « hors zone » s'appliquera.

Pour les habitants des communes « hors zone » (communes ne faisant pas partie du réseau mutualisé des recyparcs in BW), les personnes morales (écoles, CPAS, asbl, ...) et les professionnels (PME / PMI), l'accès sera payant (TVAC), en ce compris pour les déchets verts :

- 18 € pour les piétons et engins à deux roues ;
- 36 € pour les voitures, break, SUV et utilitaires légers, ... ;
- 72 € pour les voitures couplées à une remorque de moins de 2,50 mètres de long, fourgonnettes et pick-up ;
- 242 € pour les camionnettes et fourgons grand volume de moins de 3,5 tonnes.

Les remorques de plus de 2,50 mètres de long, les remorques couplées à une camionnette, les camions-caisse et les fourgons grand volume de plus de 3,5 tonnes ou supérieurs à 15 m³ ne sont pas autorisés dans nos recyparcs.

OBJECTIFS ET AVANTAGES DU SYSTÈME

Dans le cadre de son Plan stratégique 2023-2025 (www.inbw.be/plan-strategique-2023-2025), Inbw a exprimé sa volonté « d'être un acteur de la transition durable en optimisant, notamment, la gestion des déchets sur notre territoire, afin de tendre vers l'objectif du pollueur-payeur ».

L'instauration d'un contrôle des accès aux recyparcs est un des moyens d'y parvenir.

2 objectifs :

- Garantir une utilisation équitable et raisonnée des recyparcs au bénéfice des habitants des

communes de notre zone.

- Limiter la facture pour in BW et les citoyens en générant des économies.

« Nous nous attendons à une diminution des quantités de déchets apportés et, par conséquent, à une baisse des coûts du transport et du traitement. En outre, de nouvelles recettes seront générées par les dépôts des citoyens hors-zone et des PME/PMI. C'est pourquoi notre Conseil d'administration a décidé **de ne pas augmenter la redevance annuelle liée au service des recyparcs. Celle-ci restera fixée à 26,75 € pour tous les habitants de la zone in BW en 2025.** Pour rappel, cette redevance est intégrée à la « taxe déchets » dont chaque citoyen doit s'acquitter auprès de sa commune chaque année » explique le Président d'in BW, Christophe Dister.

4 avantages :

- Quota annuel de points (inclus dans la taxe déchets) pour un usage raisonnable de nos recyparcs.
- Encouragement à une gestion responsable des déchets.
- Participation aux coûts des habitants « hors zone », des professionnels (PME / PMI) et des habitants de notre zone qui utilisent nos installations de manière disproportionnée.
- Amélioration de la mobilité sur nos recyparcs grâce à la diminution du nombre de visiteurs.

Cette démarche s'inscrit dans une vision à long terme, visant à mettre en œuvre une gestion durable et responsable des déchets en Brabant wallon, tout en maîtrisant les coûts.

Plus d'informations sur le système de contrôle des accès aux recyparcs : <https://www.inbw.be/modalites-recyparcs-2025>



NOUVEAU: DES COLLECTES QUI DÉSENCOMBRENT ET QUI FACILITENT LA SECONDE VIE

La Commune d'Iltre a souscrit un nouveau service pour ses citoyens.

La Ressourcerie Restor collecte chez vous vos objets réutilisables et vos encombrants en un seul passage.

Le service est **gratuit** pour les citoyens Iltrois avec un **maximum de 3m³ par trimestre** par foyer dans une proportion de **minimum 25% de réutilisable** par collecte. La fraction réutilisable est importante, c'est elle qui permet à ce projet social et environnemental de fonctionner. Textile, électroménager, meuble, livre, vaisselle, ... «Restor» leur donne une seconde vie et, au besoin, répare les gros électroménagers. Si vous n'avez que de l'encombrant le Recyparc vous accueille du lundi au vendredi de 10h à 17h et le samedi de 9h30 à 17h

COMMENT PROCÉDER ?

- Vous avez maximum 3m³ d'objets/d'encombrants à collecter?
- Vous avez minimum 25% d'objets de réemploi dans ces 3m³?



- Appelez le **02/355.07.49** et donnez la liste la plus complète de vos encombrants.
- Liez les pièces multiples et placez les petits objets dans des boîtes.

Les objets se collectent chez vous, au rez-de-chaussée.





LE MÉDIOPHONE D'HAUT-ITTRE : RESTAURATION D'UN TRÉSOR MUSICAL



Dans l'église Saint-Laurent d'Haut-Ittre se trouve un instrument rare et fascinant : un **Médiophone Dumont-Lelièvre, datant du début du XX^{ème} siècle.**

Cet instrument, unique en son genre, combine les caractéristiques de l'orgue à tuyaux et de l'harmonium, offrant une richesse sonore exceptionnelle grâce à ses deux claviers et à son pédalier, ainsi que ses 19 registres.

Malheureusement et à travers le temps, le Médiophone est devenu inutilisable et il n'était pas question de laisser ce joyau musical tomber dans l'oubli. La commune d'Ittre ainsi que plusieurs associations locales, dont la Fabrique d'église et les Amis du Médiophone d'Haut-Ittre, se sont mobilisés pour récolter des fonds et obtenir des subventions afin de restaurer cet instrument et lui redonner vie.

A cet effet et après avoir élaboré le cahier des charges

avec Monsieur Perrot, spécialiste de la restauration d'orgues, la Commune d'Ittre a lancé un appel d'offre pour la restauration de cet ouvrage, le 28 mars 2024. A l'issue de cet appel, une société est sortie du lot, la SARL Victor Mangeol Facture d'Harmoniums basées en France, pour un montant d'attribution de 35.403,60€. Dans les faits, il y a très peu voire aucun restaurateur pour ce type d'ouvrage en Belgique.

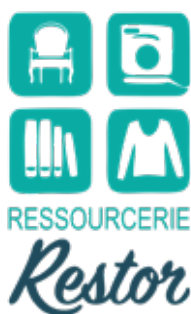
Des suites de cette attribution et avec le concours de la Commune d'Ittre, l'AWAP (l'agence wallonne du patrimoine) a été sollicitée pour une subvention et cette dernière a répondu favorablement le 10 octobre 2024 avec un subside de 7.500,00€.



Le 18 novembre dernier, le facteur d'harmoniums et orgues, Monsieur Mangeol, est venu délicatement emmener le Médiophone d'Haut-Ittre pour l'emporter dans un voyage de 160 kilomètres jusqu'à Neufchâteau dans les Vosges. Il est bon de souligner que le soin et l'équipement utilisés pour déplacement de l'instrument ont été admirables, ce qui semble annoncer une collaboration sous les meilleurs auspices.

Pour conclure, la restauration du Médiophone représente non seulement la préservation d'un patrimoine musical communal unique, mais aussi une opportunité de redécouvrir et de partager la richesse culturelle d'Haut-Ittre avec les générations futures.

Grâce aux efforts de ces intervenants, le Médiophone pourra à nouveau résonner dans l'église Saint-Laurent, apportant une nouvelle dimension aux événements culturels et religieux de la commune dans le courant de l'année 2025.



En faisant appel à «Restor», vous soutenez un projet social et environnemental.

QUELS SONT LES OBJETS REPRIS DANS LE CADRE DE CES COLLECTES?

Textile propres, mobilier, articles ménagers, électro, vélos, loisirs, médias, outils, autres (grands objets en plastique, grands objets en métal, grands objets en bois, tapis, matelas, ...)

QUELS SONT LES OBJETS NON REPRIS DANS LE CADRE DE CES COLLECTES?

Petits déchets entrant dans un sac poubelle et non réutilisables, PMC, papiers-cartons, bouteilles, flacons et bocaux en verre, déchets verts, petits déchets inertes, déchets spéciaux, Amiante-ciment (« Eternit »), bonbonnes de gaz

La ressourcerie Restor, c'est aussi deux magasins (ouverts du mardi au samedi entre 10h et 18h), dont un à Tubize.



Un petit supermarché de la seconde main qui regorge de trouvailles et d'objets du quotidien vendu à des prix très avantageux. Vous y trouverez des gros électroménagers vendus avec garantie, des objets sélectionnés et triés, des vêtements colorés, des meubles séculaires, de la vaisselle vintage et de la déco pour tous les intérieurs ...

Restor c'est une volonté de conjuguer l'environnement et le social.

Pour plus d'informations, rendez-vous dans un des magasins ou sur le site Internet: www.restor.be





R.C.A. SPORT'ITTRE

DES CHÈQUES SPORT DE 30 € POUR LES 4-18 ANS



Le Collège Communal a décidé de réitérer l'octroi des chèques sport pour les jeunes de 4 à 18 ans. Soucieux de promouvoir le sport et d'encourager les jeunes à pratiquer une activité sportive sur le territoire de la commune, le Collège octroiera des chèques sport d'une valeur de 30

€ pour les jeunes âgés de 4 à 18 ans pour cette saison 2024-2025. Cette aide pourra être obtenue si le jeune est domicilié à Ittre et s'il est en ordre de cotisation pour cette saison au sein d'un club ittrois.

Retrouvez toutes les informations nécessaires sur www.sport-ittre.be

VACANCES DE NOËL : STAGES DE KARATÉ ET DE FUTSAL



Durant les vacances de Noël, le hall omnisport de Virginal accueillera des stages pour enfants. Une semaine de karaté (du lundi 23 au vendredi 27 décembre sauf mercredi 25) sera organisée par le Kyojin Deai Furuhashi et une semaine de futsal (du lundi 30 décembre au vendredi 3 janvier sauf mercredi 1er) sera organisée par le MFC Futsal Academy.

Retrouvez plus d'informations sur notre site web (www.sport-ittre.be).



COURS POUR SENIORS : RECHERCHE MONITEUR !

Sport Ittre souhaite lancer des cours de sport pour seniors en journée. Nous recrutons donc des moniteurs (prestations rémunérées) pour encadrer des séances de yoga, danse, gym douce, marche, pilates...

Si vous êtes moniteur d'une activité sportive qui pourrait intéresser nos seniors, n'hésitez pas à vous manifester.

Ces séances auront lieu en fin de matinée le mercredi et/ou le vendredi dans notre hall omnisport.



Profil recherché : moniteur expérimenté, personne dynamique et qui a le contact facile, personne ayant des qualités pédagogiques, détenir un diplôme en éducation physique ou tout autre brevet en lien avec le profil recherché est un plus et être de la région est également un plus.

Pour tout complément d'information ou pour déposer votre candidature: sportittre@ittre.be – 067/79.10.34.

JOYEUSES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

L'équipe de Sport Ittre vous souhaite de passer de joyeuses fêtes de fin d'année. Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous en 2025 pour de nouvelles aventures sportives !

Contactez-nous : sportittre@ittre.be – 067/79.10.34 – www.sport-ittre.be – www.facebook.com/rcasportittre



LE PÈRE NOËL PARADE EN VW



Le samedi 21 décembre 2024 entre 16 heures et 20 heures, c'est en VW que le Père Noël fera le tour de nos trois villages. Il fixe rendez-vous à tous les enfants (même les grands enfants) à différents endroits de la commune.

Le convoi partira de la Grand Place à 16 heures 45 pour rejoindre différents points de rendez-vous dont voici le détail :

- 17h10 : La Maisonnée
- 17h40 : Salle Communale de Haut-Ittre
- 18h20 : sur la placette de la rue de Huleu
- 19h10 : centre de Virginal
- 19h50 : centre d'Ittre

Avant le départ et dès 16 heures, venez sur la Grand Place d'Ittre admirer les Coccinelles et autres Minibus du Club Hawaii, coorganisateur de l'événement. Une exposition haute en couleurs et en lumières, comme chaque année.

LE CONVOI PASSERA-T-IL DEVANT CHEZ VOUS ?

Voici l'itinéraire complet du parcours avec les heures approximatives de passage. Ouvrez l'œil et regardez le convoi passer. Un défilé coloré et lumineux, conforme à l'esprit des fêtes qui s'annoncent.

• Rassemblement Grand Place Ittre à partir de 16h00

- 16h45: Départ Grand Place - Rue de la Montagne - Rue de Haut-Ittre avec Père Noël
- 17h00: Rue Toûne
- 17h10: Arrêt à la Maisonnée

- 17h20: Chaussée de Nivelles – Boulevard Piron
- 17h40: Arrêt Ferme Delferrière – Haut-Ittre
- 18h00: Départ direction Ittre - Rue Les Fonds - RN 280- Contournement d'Ittre- Rue Basse- Rue de Huleu- Rue du Croiseau
- 18h20: Arrêt Placette- rue de Huleu
- 18h40: Rue du Croiseau - Rue des Rabots - Quartier Ste Lutgarde – Fauquez



- 18h50: Rue Arthur Brancart – Rue Bruyère de Virginal - Rue des Ecoles- Rue Bierny- Rue du Moulin à vent
- 19h10: Arrêt centre de Virginal
- 19h30: Rue de la Libération – Rue Bierny- Rue du Rouge-Bouton – Rue Dujacquier - RN 280- Vieux-Pavé d'Asquempont – Rue des Moulins- Rue de Virginal – Arrêt Centre d'Ittre.





COLIS AUX AÎNÉS

L'Administration communale d'Ittre procèdera à la distribution de colis de Noël dans les salles communales suivantes :

- **ITTRE** : le mercredi 18 décembre 2024 de 9h à 12h. Salle Planchette (arrière de l'administration communale)
- **HAUT-ITTRE** : le mercredi 18 décembre 2024 de 13h à 15h. Salle « Les Hauts du Ry-Ternel »
- **VIRGINAL** : le jeudi 19 décembre 2024 de 9h à 12h. Salle Polyvalente

En vue d'éviter tous problèmes lors de la distribution, les habitants de l'entité répondant aux critères suivants seront invités à retirer leur colis :

- **Les personnes ayant atteint l'âge de 65 ans**
- Les personnes porteuses de handicap ou invalides dès 66%, sur présentation préalable au Service Population, d'un document attestant de leur handicap (**à REMETTRE pour le vendredi 13 décembre 2024 – date limite**).

Conscients des difficultés de déplacement de certaines personnes, la possibilité leur est offerte de faire enlever leur colis par une tierce personne, moyennant une autorisation écrite et signée, ainsi que la présentation de la carte d'identité de l'ayant droit.

Le minibus communal Trans'Ittre est à votre disposition: 0473/51.33.95.

Sur invitation de notre CPAS, les personnes les plus démunies seront également invitées à retirer un colis dans leurs locaux.

Toutes les infos sur notre site internet et notre page Facebook ainsi qu'aux valves communales d'Ittre, Haut-Ittre, Virginal et Fauquez.

Distribution des Colis de Noël aux aînés

Ittre : LE 18/12, DE 9H À 12H
SALLE PLANCHETTE

Haut-Ittre : LE 18/12, DE 13H À 15H
SALLE DE HAUT-ITTRE

Virginal : LE 19/12, DE 9H À 12H
SALLE POLYVALENTE

Informations:
www.ittre.be/actualites/colis-aux-aines



SURVEILLANT HABILITÉ - RECRUTEMENT

La commune d'Ittre cherche à recruter des surveillants habilités pour assurer la sécurité aux abords des écoles et lors des traversées piétonnes. Le surveillant habilité est responsable de l'arrêt de la circulation pour garantir que les piétons puissent traverser en toute sécurité. Il a le pouvoir d'interrompre la circulation afin de permettre aux groupes d'enfants de traverser, et peut également interdire ces traversées tant que les conditions de sécurité ne sont pas adéquates.

QUI PEUT LE DEVENIR ?

Un bénévole : Dès lors que la personne est âgée de 18 ans au moins et qu'elle est en possession de son certificat de bonne vie et mœurs. Il peut s'agir de parents, grands-parents, pensionnés, étudiants, de personnes disposant de temps libre, etc.

Une personne en condition ALE (pour plus des renseignements les mercredis par tél. au 067/64 90 79):

- Si vous avez + de 45 ans : avoir 6 mois de chômage complet indemnisé
- Si vous avez – de 45 ans : avoir 2 ans de chômage complet indemnisé
- Percevoir un revenu d'intégration social

Critères supplémentaires :

- Avoir des aptitudes relationnelles et de communication
- Avoir un aspect soigné / une bonne présentation générale ;
- Réagir avec calme et maîtrise de soi, en présence d'un évènement soudain ;
- Avoir le sens civique / Respecter les autres ;
- Respecter les devoirs et les procédures ;
- Faire preuve de flexibilité horaire ;
- Habiter dans l'entité d'Ittre ou à proximité

HORAIRE DE TRAVAIL ?

2 heures par jour en période scolaire (lundi-vendredi 7h45 – 8h45 et 15h00 – 16h00) ainsi que lors de festivités (de manière occasionnelle)

DÉPÔT DES CANDIDATURES ?

Le dossier de candidature sera composé d'un curriculum vitae détaillé et d'un extrait de casier judiciaire (daté de moins de trois mois).

INTÉRESSÉ(E) ?

La candidature complète est à adresser, au plus tard, pour le 31 décembre 2024, par courriel : secretariat@ittre.be ou par simple lettre : À l'attention du Collège communal, Rue de la Planchette, 2 - 1460 Ittre

Pour plus de renseignements pour pouvez téléphoner au : 067/79.43.42

Toute candidature reçue au-delà du 31 décembre 2024 et/ou ne répondant pas aux conditions sera considérée comme irrecevable. En transmettant votre candidature et les documents annexes sollicités, vous acceptez expressément le stockage et l'utilisation de vos données à caractère personnel par la Commune d'Ittre. Ces informations seront utilisées de façon sécurisée, conformément au RGPD, et uniquement aux fins de la procédure de recrutement concernée.



SENIORS AT THE MOVIES

UN P'TIT TRUC EN PLUS
LE MARDI 17 DÉCEMBRE



Ticket: 10,95€
Séance dès 13h30

INFORMATIONS ET RÉSERVATIONS:

Commission des aînés

Arthur Deghorain: **0475 59 86 05**

Les séances de l'année 2025 vous seront communiquées dès que la programmation nous sera connue.



La prochaine donnerie aura lieu
le **samedi 21 décembre** à la salle
polyvalente de Virginal.



AVIS À LA POPULATION

Conformément au Chapitre II du Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation consacré aux funérailles et sépultures, la commune, doit dans le cadre d'une gestion du cimetière communal de Haut-Ittre, répertorier les gestionnaires de chaque concession. Les citoyens sont invités à communiquer les nouveaux ayants droit en se manifestant:

- soit en complétant le formulaire en ligne sur le site de la commune:
www.ittre.be ou via ce QR-CODE:
- soit par téléphone au **067/79.43.25**,
- soit par mail via
population@ittre.be



Nous vous remercions d'avance



APPEL AUX VOLONTAIRES / BÉNÉVOLES / PERSONNES SOUS STATUT ALE

Vous aimez conter des histoires, animer un atelier à destination d'enfants, partager avec des enfants en âge de maternelle ou de primaires ?

Vous avez un peu de temps libre en fin de journée?



REJOIGNEZ L'ÉQUIPE DES ACCUEILLANTS EXTRA-SCOLAIRES !

Contactez Sylviane par téléphone au 067/77.27.88 ou par email à l'adresse serviceextrascolaire@ittre.be pour plus d'informations



LE COLLÈGE COMMUNAL D'ITTRE

Christian FAYT, BOURGMESTRE
0473/78 32 68 - c.fayt@ittre.be

Pascal HENRY, 1^{ER} ÉCHEVIN
0471/91 01 61 - p.henry@ittre.be

Fabienne MOLLART, 2^{ÈME} ÉCHEVINE
0474/23 12 64 - f.mollaert@ittre.be

Lindsay GOREZ, 3^{ÈME} ÉCHEVINE
0496/34 50 63 - l.gorez@ittre.be

Jacques WAUTIER, 4^{ÈME} ÉCHEVIN
0470/37 09 30 - j.wautier@ittre.be

Françoise PEETERBROECK,
Présidente du CPAS
0476/98 20 61 - f.peeterbroeck@ittre.be

Carole SPAUTE, Directrice générale



ÉTAT CIVIL : du 29/10/2024 au 18/11/2024

Suite à l'entrée en vigueur de la loi européenne sur la protection de la vie privée et du règlement général sur la protection des données (RGPD), les listes des naissances et des mariages ne pourront plus paraître dans le bulletin communal sans le consentement préalable et explicite des personnes concernées.

Sachant que la population apprécie être informée de

ces heureux événements, il sera dorénavant demandé aux parents des nouveaux-nés ou aux futurs époux de marquer leur accord pour la publication de l'information relative à la naissance ou au mariage.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter au **067/79.43.25** ou via population@ittre.be.

NAISSANCES

GRIVAU MOÏSE né le 10/06/2024

LISART HOPE née le 13/09/2024

MANOUVRIER CORENTIN né le 31/10/2024

DÉCÈS

DORMAL JULIETTE (19/07/1928 – 23/10/2024)

HEMERIJCKX BRIGITTE (31/12/1961 – 30/10/2024)

DELPierre CLAIRe (26/04/1933 – 03/11/2024)

PROCHAIN CONSEIL COMMUNAL :

17 DÉCEMBRE 2024 à 19h00

**SALLE PLANCHETTE
RUE PLANCHETTE, 6 - ITTRE**

Bulletin d'Informations Communales

Éditeur responsable : **Le Collège communal**

Coordination et mise en page : **Frédérique Joris**

Impression : **Rossel**